De la rédaction de la convention de quasi-usufruit à l'établissement de la déclaration de succession

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

Public concerné

- Notaires et collaborateurs du notariat

Objectifs pédagogiques

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- D'appréhender les situations de quasi-usufruit ;
- D'adapter et d'améliorer la convention de quasi-usufruit ;
- Traiter les conséquences civiles et fiscales du quasi-usufruit dans la déclaration de succession

Contenu

Rappel des notions spécifiques au quasi-usufruit

La constatation du quasi-usufruit au premier décès

- Les éléments essentiels de la convention
- La valorisation du quasi-usufruit
- Les conditions de forme
- Les exemples de convention

Le fonctionnement de la convention pendant l'usufruit

- Les droits de l'usufruitier
- Les prérogatives du nu-propriétaire et leur protection

La fin du quasi-usufruit

- L'extinction du quasi-usufruit au décès de son titulaire
- Le traitement de la dette de restitution : évaluation, revalorisation
- La fiscalité de la dette de restitution
- Le contentieux fiscal de la déductibilité de la dette de restitution

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION BORDEAUX : 8 rue Mably 33000 BORDEAUX

Tél. +33 5 56 44 77 76– Fax : +33 5 56 48 24 97– Courriel : bordeaux@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr

- L’extinction anticipée du quasi-usufruit

La convention de quasi-usufruit portant sur les distributions de bénéfices et réserves

La convention de quasi-usufruit portant sur les capitaux au dénouement d’un contrat d’assurance-vie

Prérequis

- Aucun prérequis exigé, il est conseillé d’avoir de bonnes connaissances des règles successorales et du démembrement de propriété. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d’accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION BORDEAUX : 8 rue Mably 33000 BORDEAUX

Tél. +33 5 56 44 77 76– Fax : +33 5 56 48 24 97– Courriel : bordeaux@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr

Emargement par les stagiaires participants et l’intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l’issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l’évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l’issue de la formation

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION BORDEAUX : 8 rue Mably 33000 BORDEAUX

Tél. +33 5 56 44 77 76– Fax : +33 5 56 48 24 97– Courriel : bordeaux@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr